



CTM Budgétaire 2019 des MTES et MCT CTM du 24 septembre 2018

Elus CGT et FSU : Francis Combrouze, Norbert Bolis, Phillippe Garcia, Isabelle Robert, Simon Lery, Gaëtan Silene, Laurent Le Lock. Experts : daniel gascard, patrick saint leger

Ce CTM est dédié aux projets de budgets (PLF 2019) des programmes deux missions ministérielles Transition écologique et solidaire, Cohésion des Territoires et Logement. **Les interventions de François de Rugy, Elisabeth Borne, et Jacques Mézard**, reprennent les éléments de langage de communication du PLF 2019 en ligne sur les sites des deux ministères.

La CGT-FSU intervient avec des appréciations, revendications et questions aux trois ministres ([lire ici la déclaration de Francis Combrouze](#), au nom des 5 élus titulaires). Cette intervention se conclut par l'appel à la grève et aux manifestations du 9 octobre prochain avec les organisations syndicales représentatives des personnels de nos deux ministères et établissements publics.

Au cours des échanges qui suivent les ministres répondent, plus ou moins selon les ministres et les sujets, avec parfois des précisions de la secrétaire générale ou du DRH.

Un ministre d'Etat très zélé dans l'application des réductions d'emplois. Pas de compassion envers les personnels, pas de tabou sur les statuts ou la précarité. Et déjà des louanges pour les préfets et la « modularité souple » des services.

1°) **François de Rugy** annonce un budget MTES en hausse de 3 %. S'agissant des personnels et réorganisations, il affirme savoir que nos ministères, services et établissements, ont fait beaucoup d'efforts depuis 10 ans... Mais pour lui, la réforme structurelle de l'Etat et les contraintes de suppressions d'effectifs s'imposent... Il commence par annoncer 811 suppressions d'emplois... Or nos calculs montrent **1 313 suppressions en 2019, après 1 345 en cours en 2018 ([lire ici les chiffres de notre fiche emplois supprimés](#))**, avec le périmètre des MTES, MCT, des établissements publics, et de la DGAC-ENAC).

Réduction de 1 313 emplois qu'il finit par admettre, en valorisant les emplois de deux établissements (200 à la SGP chargée du programme de travaux franciliens des transports collectifs, et 32 à la Société du Canal Seine-Nord-Europe). *En assumant les suppressions d'emplois imposées à tous les autres établissements publics grâce aux « stratégies de réformes et nouvelles technologies » (d'ici 2022 – 500 à Météo France et – 500 au Cerema), et à « la fusion AFB/ONCFS en 2020 ».* Mais en oubliant dès 2019, – 6 AFB, - 39 ONCFS, – 3 Parcs nationaux, - 44 Agences de l'Eau. Suppressions au programme 113 « eau et biodiversité » honnêtement admises par le DGALN, le directeur général ne pouvant préciser les emplois et le financement prévus pour la création du 11^{ème} Parc National « Feuillus de Plaine ». **Un ministre d'Etat muet sur les suppressions d'emplois : ADEME (- 16), INERIS (- 11), VNF (- 92), IGN (-34), IFSTTAR (- 14)...**

La compassion pour les agents ce n'est pas le style du nouveau ministre... Il assume avec zèle CAP 2022 et les réorganisations à venir. Au nom de la fin des « tabous » et de « l'efficacité », il ne défendra ni les statuts, ni l'organisation des services par programmes ministériels, leur préférant la « modularité » généralisée par les préfets...

Dans ses réponses à nos demandes, **François de Rugy, se livre volontiers à des provocations.** Trois exemples. A notre revendication du maintien des DREAL, DDT, DIRM, DIR et des lignes fonctionnelles ministérielles, à préserver de fusion/intégration dans des services « polyvalents » de préfectures, il répond « *qu'il n'a aucun dogme en la matière et veut des organisations efficaces, modulables, adaptées aux réformes* »...

A nos revendications de recrutements de fonctionnaires dans les corps techniques et administratifs, ainsi que de défense des garanties statutaires, il répond qu'il y aura 1400 recrutements au maximum en 2019, mais « *qu'il n'a pas de préférence sur les emplois permanents entre contractuels et fonctionnaires, l'essentiel étant le pragmatisme* »...

A notre revendication des emplois nécessaires pour mieux répondre aux missions, avec des moyens de fonctionnement quotidiens à augmenter, il répond « *ce ne sont pas les effectifs ou les moyens qui font la réussite de nos politiques* »... Et se garde de dire que les crédits de fonctionnement des services sont en baisse. Il annonce la reconduction du CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique)...mais cache la baisse de 30 % des crédits CITE et sa non transformation en primes voulue en 2019 Nicolas Hulot, pour aider les ménages modestes à préfinancer le lancement de travaux de rénovation thermique.

Notre commentaire : pas de doutes, le ministre d'Etat assume le risque de se montrer, soit désinvolte, soit provocateur. En tout cas, il s'avère déjà très zélé vis-à-vis des réformes gouvernementales AP 2022.

2°) Dans la suite des propos du ministre Jacques Mézard (lire ci-dessous), la secrétaire générale s'engage en réponse à notre exigence : il y aura consultation des instances représentatives des personnels (CTM, CHSCTM, CT des services...) sur les projets de réponses ministérielles aux deux circulaires du premier ministre du 24 juillet, avant leur transmission. Or, ce qui est jeu est considérable dans un délai aussi court : les réorganisations des administrations centrales et territoriales, la mise à plat des missions incluant l'abandon de certaines, les évolutions et transferts de compétences entre services de l'Etat, établissements publics et collectivités territoriales.

En matière de mesures catégorielles, le DRH précise la destination des 19,7 millions prévus pour 2019. Suites du PPCR : 10 M€ (3,4 catégorie A ; 3,9 catégorie B ; 2,7 catégorie C). CIA (complément indemnitaire) en 2019 : 6 M€. 3,7 M€ sur les suites du plan de requalification. Concernant l'application du RIFSEEP aux corps technique est confirmée la dérogation pour 2019. Mais au-delà, toujours pas de réponse à notre demande de non application... définitive.

S'agissant des OPA, engagement de signature de l'arrêté garantissant le respect du SMIC avec rappel pour les agents au 1/1/2018. Mais pour l'évolution statutaire et les recrutements des OPA, le DRH admet l'impasse au bout de plusieurs années, en renvoyant au chantier général « recours aux contractuels » des ministres Fonction Publique/Budget.

Aux crédits d'action sociale, qui baissent (16,4 M en 2018 à 16,2 M en 2019 dont 7,6 de crédits restauration collective), s'ajoute une enveloppe de 0,9 M au titre de la protection sociale complémentaire des agents selon le nouveau référencement prévu pour 2019 (soit une participation

dérisoire de l'Etat employeur, 1,8 euro mensuel par agent). Enfin on nous assure que va être convoqué le groupe de travail sur « charges et temps de travail », sous l'égide du CHSCTM.

3°) Jacques Mézard reconnaît que le budget Logement est de nouveau en baisse de 1,1 milliard. Il assure que la « contemporanéité » du versement des allocations logement aux ménages ne se traduira pas par des baisses d'allocations. Il fait valoir la diversité des organismes HLM et des bailleurs sociaux, « qui n'ont pas tous le même point de vue sur les conséquences des réformes en cours pour la transformation du logement social ». S'agissant des crédits aux CHRS pour l'hébergement d'urgence, il s'étonne de coûts de fonctionnement qui varient de 1 à 4. En matière de financement de la rénovation urbaine des quartiers politiques de la ville (PNRU 2), il est optimiste sur la part des crédits Etat qui devrait augmenter au-delà des 10 % des crédits de cofinancement des 10 milliards nécessaires. Il souligne que les crédits de rénovation de l'Habitat sont rehaussés pour contribuer à la diminution des « passoires thermiques » des propriétaires modestes.

Sur la mise en place de l'ANCT, il assure qu'il ne veut pas de fusions entre établissements ou services existants... mais de la coordination des offres d'ingénierie ou des aides, adaptées aux différents territoires, avec des préfets qui seront les délégués territoriaux de l'agence. Il ne précise ni le statut, ni les moyens prévus de l'ANCT, ni les délais de sa création. Il déclare reconnaître l'utilité des compétences du CEREMA pour les collectivités locales... **mais ne dit rien des suppressions de 101 emplois en 2019 (dans le cadre des – 500 d'ici 2022) ou de ses crédits. Et ne parle ni de la situation du CGET, ni des 7 suppressions d'emplois du programme 147 politique de la ville.**

4°) Elisabeth Borne présente les enjeux et priorités du projet de loi LOM (Mobilités), transmis au Conseil d'Etat. Il sera adopté fin octobre par le conseil des ministres. Le volet investissements des infrastructures serait arbitré avec une programmation financée et des priorités à la régénération de l'existant. S'agissant **du financement de l'entretien des infrastructures routières**, la ministre s'engage à nous donner la lettre de mission donnée à l'Inspection générale des Finances/CGEDD et le rapport attendu sous peu. Elle assure qu'il n'y aura pas de nouvelles possibilités de péages sur les voitures particulières à déployer par l'Etat sur le RRNC, ou par les collectivités sur les réseaux départementaux ou métropolitains.

Mais la ministre ne répond ni sur la « suspension » du projet d'Agence Routes Nationales de France, ni sur les nouvelles privatisations de RN aux sociétés d'autoroutes. S'agissant de transferts de RN aux régions, départements ou métropoles, elle évoque des discussions en cours sur les RN d'intérêt local. Elle ne dément pas l'augmentation des remboursements de taxes gazole (TICPE) aux entreprises de transports routiers. Et ne se prononce pas sur le maintien à 89 % de la part routière du transport de marchandises jusqu'en 2030, contraire aux objectifs de reports modaux de 25 % pour le rail, le fluvial et le maritime.

Elisabeth Borne, en réponse à nos relances, donne l'engagement gouvernemental de maintien des effectifs de la DGAC et de l'ENAC en 2019 (11 448), assure que le gouvernement est attaché au maintien de la DGAC dans la Fonction Publique et n'a pas de projet de création d'Agence en ce domaine, contrairement aux préconisations du rapport comité AP 22.

Point 2 de l'ordre du jour: le CTM émet un avis favorable sur l'arrêté reportant les élections à la CAP des chargés de recherche (Pour : 5 CGT-FSU, 2 CDFT, 3 UNSA, Contre 1 Solidaires NPPV 4 FO). Nous votons pour car il s'agit d'éviter que les collègues ne votent deux fois à quelques mois d'intervalle. Mais une fois de plus s'agissant des carrières des personnels de nos ministères, le guichet unique a retardé la signature de textes réformant la grille des CR...

